

**Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du 22 juin 2023**

**Vœu de l'Exécutif du 20^{ème} arrondissement relatif à l'acquisition de la
parcelle du 4 rue de la Mare**

Considérant le vote du PLU bioclimatique du 5 juin 2023 ;

Considérant qu'une réserve pour équipement jeunesse a été inscrite au PLU bioclimatique pour la parcelle du 4 rue de la Mare ;

Considérant que cette parcelle est susceptible d'évoluer à court terme ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Engage des échanges avec le propriétaire de la parcelle afin d'étudier les conditions d'un rachat de la parcelle du 4 rue de la Mare.**